

# Du risque « dystopique » et du rôle des TIC dans son développement

Hervé Flanquart\*

## Résumé

Dans les sociétés contemporaines développées, les risques – qu'ils soient naturels, civils, technologiques ou d'autre nature – sont de moins en moins bien acceptés par les populations, habituées qu'elles sont à la sécurité multidimensionnelle que leur garantit l'Etat Providence. Et lutter contre un risque, c'est parfois en développer un autre. Notamment quand, pour atteindre ce but, on recourt à la vidéosurveillance et à la constitution de fichiers informatiques. Apparaît alors ce que nous avons choisi de nommer, par référence aux contre-utopies, « risque dystopique ». En effet, la recherche d'une plus grande sécurité peut attaquer les libertés individuelles, avoir un impact négatif sur la vie démocratique. Et c'est pour tenter de constituer une typologie des politiques de lutte contre les risques en fonction de leur propension à engendrer du risque dystopique que nous avons recours à la notion d'« élasticité contrainte ». Néanmoins, l'établissement de cette typologie est rendu difficile par les variations culturelles, sociales et individuelles dans la perception des risques « classiques » et dystopiques, par la préférence – historiquement, géographiquement et socialement déterminée – donnée à la liberté ou à la sécurité.

**Mots-clés :** Contrainte, contrôle social, dystopie, élasticité « contrainte », risque, terrorisme, TIC, utopie.

---

\* Hervé Flanquart, Institut des Mers du Nord – Université du Littoral « Côte d'Opale », Maison de la Recherche en Sciences de l'Homme, Dunkerque. Mél : [hflanquart@yahoo.fr](mailto:hflanquart@yahoo.fr)

## Introduction

Nos sociétés occidentales se sont lancées, depuis quelques décennies, dans une course effrénée à la réduction des risques de toute nature [Beck, 2003] ; et certains sociologues considèrent que plus le risque résiduel est faible, moins il apparaît supportable [Peretti-Watel, 2000 ; Dourlens *et al.*, 1991]. Respirer, manger, travailler, se consacrer à ses loisirs, etc., toutes les activités humaines ou presque doivent se dérouler dans un contexte le plus sûr possible ; et c'est le plus souvent à l'Etat et à ses administrations qu'incombe le devoir d'assurer les conditions de la sécurité des citoyens, et donc que l'on attribue aussi la principale responsabilité en cas d'échec.

Quelle que soit sa nature, un risque se définit comme la composition d'un aléa et d'un enjeu (économique, psychologique, moral...), aussi, tenter de le réduire, c'est prendre des mesures préventives soit pour diminuer la probabilité de survenue de l'événement négatif (pour réduire l'aléa), soit pour limiter l'ampleur des dommages potentiels que l'on provoque le plus la montée du risque dystopique (pour réduire l'enjeu), soit encore pour atteindre les deux buts à la fois<sup>1</sup>. Mais les spécialistes du risque ont souvent remarqué que lorsque l'on prend des mesures concrètes pour combattre un danger, se protéger d'un dégât, on peut engendrer ou accroître un autre danger, provoquer un autre dégât. Ainsi, dans le domaine de ce que l'on peut appeler la « nature anthropisée », le renforcement des défenses dures (des digues, par exemple) sur une portion du littoral permet de contenir l'érosion à cet endroit mais peut symétriquement provoquer des dommages un peu plus loin.

C'est à cette question d'effet pervers, de système d'action qui déplace le risque d'un secteur à l'autre que nous allons consacrer cette communication. Mais en focalisant tout particulièrement sur le cas où la recherche d'une plus grande sécurité (physique, sociale, etc.), par utilisation de l'informatique essentiellement, engendre ou développe des dangers de non respect de la liberté individuelle et d'atteinte à la vie démocratique.

## 1. L'objectif de réduction des risques et ses conséquences négatives

### 1.1. La risquophobie des penseurs de l'utopie

Les penseurs utopistes, de Thomas More [1987] aux socialistes associationnistes du XX<sup>e</sup> siècle, ont souvent envisagé la réduction des risques comme un trait constitutif, et même central, des sociétés idéales [Rouvillois, 1998]. En Utopie, l'individu doit pouvoir circuler sans être agressé, ne pas encourir le risque de perdre son emploi et ses moyens de subsistance, être assuré que tout est fait pour que les aléas naturels (éboulements, inondations, etc.) ne l'atteignent qu'exceptionnellement. Etienne Cabet [1979], lorsqu'il décrit, dans un roman qui se veut un traité de politique, la société idéale (Icarie), fait de la réduction drastique, voire de l'éradication des risques encourus par le citoyen l'un des traits les plus marquants de celle-ci. D'ailleurs, dès son embarquement dans un navire icarien pour rejoindre le pays, Lord Carisdall (celui qui a parcouru l'Icarie et en a rapporté le récit émerveillé) constate que tout

---

<sup>1</sup> La nuisance ne se distingue du risque que par l'aspect aléa : une nuisance est un risque dont la probabilité de survenue (l'aléa) est égale à un. Par exemple, lorsque l'on habite en bordure d'une route très passante, subir le bruit des camions est une nuisance, en accueillir un qui a raté son virage dans son salon est un risque. Dans cet article, pour des raisons pratiques, nous appellerons risque aussi bien les risques que les nuisances.

est fait pour que les passagers puissent voyager sans connaître ni accident ni désagrément : « *immédiatement après l'embarquement et avant le départ, le chef du bâtiment, appelé tégar (le soigneur), nous avait rassemblés et prévenus que nous ne devions avoir aucune inquiétude, parce que le navire, les matelots et les ouvriers étaient excellents, et parce que toutes les précautions avaient été prises pour rendre impossible un naufrage, une explosion de la vapeur, un incendie, un accident quelconque* » [p.8]. Et Cabet de poursuivre en insistant sur le caractère total et contractuel de la sécurité : « [...] *avant le départ, le soigneur, homme très habile lui-même, visite tout le bâtiment, surtout la machine, et [...] rédige un procès-verbal détaillé, constatant qu'aucun accident n'est possible* » [p.8]. Même pour le mal de mer, le gouvernement d'Icarie a organisé un grand concours et décerné une superbe récompense à celui qui présenterait le meilleur remède !

Ces textes utopistes, dont le *Voyage en Icarie* d'Etienne Cabet et la *Politique universelle* de Emile de Girardin [18 54] représentent les cas les plus caractéristiques, posent l'ambition, pour utiliser la typologie que le sociologue Robert Castel développe dans *L'insécurité sociale* [2003], de réduire à la fois les risques civils (agressions envers les personnes et les biens), sociaux (chômage, maladie, pauvreté, etc.) et de troisième espèce, c'est-à-dire naturels et technologiques (tremblements de terre, éruptions volcaniques, accidents industriels, etc.).

Et depuis quelques décennies, cette utopie semble commencer de se réaliser dans bien des domaines, notamment grâce à l'utilisation croissante des TIC (Techniques d'Information et de Communication). L'aléa des événements et l'enjeu en termes de dégâts potentiels (humains et matériels) sont de mieux en mieux appréhendés par une science qui a recours à la puissance informatique de calcul, de stockage de données, de modélisation complexe ; partant de là, le risque peut être minimisé et géré avec plus d'efficacité. Ainsi, par exemple, grâce aux TIC, les catastrophes naturelles (ouragans tropicaux, éruptions volcaniques, tsunamis...) peuvent-elles être mieux anticipées, et donc moins dommageables ; de même, pour ce qui est du risque civil, l'identité et les modes d'action des criminels récidivistes sont mieux connus, et donc la sécurité des individus et des biens mieux assurée. Parallèlement, la vidéo – souvent couplée à la puissance de traitement informatique – est de plus en plus utilisée pour lutter contre le terrorisme, ou même la délinquance ordinaire. Dans certains pays (Espagne, Royaume-Uni, France) ou états américains (Floride), on teste le placement sous surveillance électronique mobile (PSEM) de délinquants ou criminels reconnus dangereux. Ces bracelets électroniques permettent par exemple de suivre les déplacements de certains pédophiles, de vérifier qu'ils n'approchent pas des écoles et autres lieux de rassemblement d'enfants, et donc de réduire le risque d'agressions sexuelles envers les mineurs. En France, c'est la loi du 12 décembre 2005, objet de nombreux débats lors de son vote au parlement, qui autorise la pose du bracelet électronique et le suivi des déplacements par GPS ; mais en l'assortissant de certaines conditions restrictives : l'intéressé, obligatoirement majeur et reconnu « dangereux » par les autorités médicales, doit donner son consentement, et la durée de port est réglementée [CNIL, 2006, p.67-68].

## **1.2. Le risque dystopique.**

Néanmoins, cette réduction des risques, surtout si on veut qu'elle soit importante, ne semble pouvoir se faire qu'à travers un contrôle social accru. Ainsi, si l'utilisation croissante des TIC constitue un facteur important – le principal même – de réduction de certains risques (y compris sociaux : les offres et demandes d'emplois peuvent mieux s'ajuster, les « handicaps sociaux » être mieux connus et donc mieux combattus...), elle constitue également un vecteur important d'un risque spécifique que l'on a choisi de nommer « dystopique ». On le fait par référence à cette dérive possible que présente tout projet utopique, quand la progression vers plus d'égalité et de sécurité entraîne une érosion plus ou moins importante des libertés individuelles et collectives. Les contre-utopies (ou dystopies) et

leurs effets néfastes ont d'ailleurs fait l'objet d'études savantes – historiques comme dans *L'utopie au pouvoir* de Michel Heller et Aleksandr Nekrich [1985], philosophiques, sociologiques –, mais ont également constitué le sujet de célèbres œuvres de fiction littéraires (*Nous Autres* de Ievgueni Zamiatine [1979], *1984* de George Orwell [1972], *Le meilleur des mondes* d'Aldous Huxley [2002]...) ou cinématographiques (*Soleil Vert* de Richard Fleischer [1973], *Brazil* de Terry Guillian [1985]...).

## **2. Eléments d'analyse du risque dystopique**

### **2.1. Lutte contre les risques et menace sur les libertés**

Ce que nous nous proposons d'examiner maintenant dans cette communication, c'est la façon dont la réduction d'un risque terroriste, sanitaire, industriel, etc. peut faire augmenter le risque *dystopique*. Il faut prendre en compte à la fois les probabilités d'erreurs, de dysfonctionnements plus ou moins graves que cette tentative engendre obligatoirement (ce qui représente ici l'aléa du risque *dystopique*) et les dommages engendrés en matière de libertés individuelles, collectives, commerciales, etc. (ce qui représente ici l'enjeu). Ainsi, stocker des données sur les personnes et les utiliser dans certaines circonstances (accès aux avions et aux zones sensibles des aéroports, recrutement de vigiles...) contribue sans conteste à réduire l'éventualité d'un attentat terroriste ou d'actes criminels de tous types, mais cela peut aussi, parce que les critères de dangerosité choisis par les autorités sont forcément subjectifs et sujets à discussion, parce que les fichiers ne sont pas exempts d'erreurs (notamment celles dues à des homonymies) pénaliser dans leurs déplacements, leur vie professionnelle et privée des individus qui ne présentent en fait aucun danger. En France, les dysfonctionnements du fichier STIC (Système de Traitement des Infractions Constatées), épinglés par la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) et un certain nombre d'associations, en est un bon exemple<sup>2</sup>.

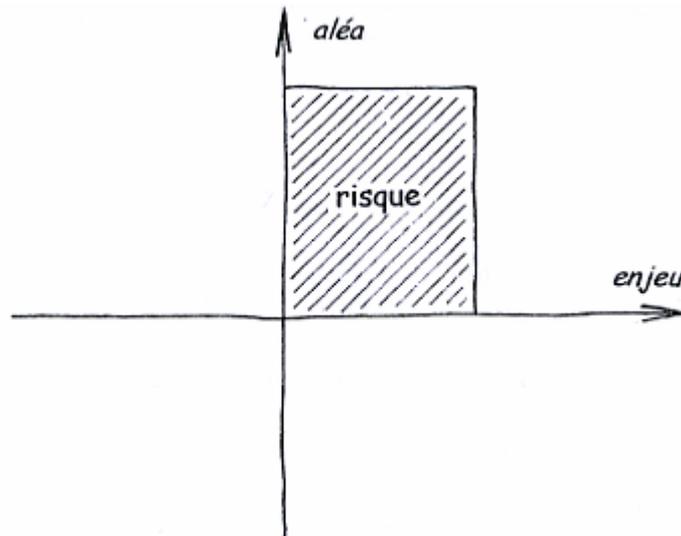
### **2.2. Une traduction graphique**

Pour bien poser le problème, pour réfléchir à l'existence et à la force des liaisons entre utilisation des TIC et augmentation du risque dystopique, on peut imaginer faire une traduction graphique de la question.

#### **Graphique 1 : représentation du risque**

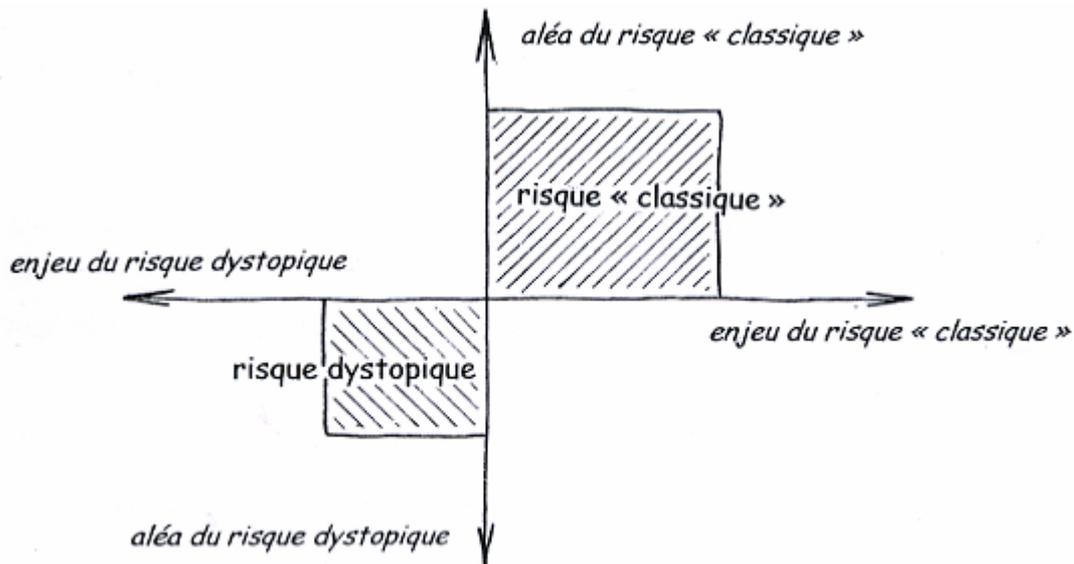
---

<sup>2</sup> Voir par exemple Pierre Haski, « Signal d'alarme », Libération du 7 avril 2006.



Et le repère orthonormé semble être le plus adapté à cela. Si l'on choisit l'axe horizontal (celui des abscisses) pour représenter l'enjeu et l'axe vertical (celui des ordonnées) pour représenter l'aléa, alors le risque, composition des deux, apparaît comme un rectangle ; et l'ampleur de celui-là est proportionnelle à la surface de celui-ci (voir graphique 1).

**Graphique 2 : risque « classique » et risque dystopique**

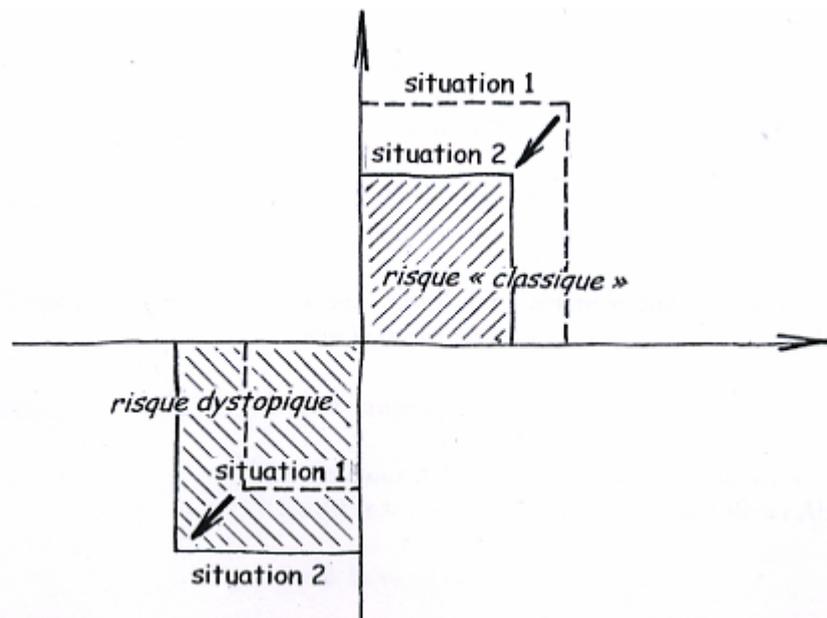


Si maintenant on sophistique les choses, que l'on choisit de représenter sur la partie haute de l'axe vertical l'aléa attaché à un risque « classique » (c'est-à-dire civil, social, naturel ou technologique ; voir *supra*), et sur la partie basse celui du risque dystopique, et que l'on pratique de manière similaire pour les enjeux – ceux liés au risque de premier type étant mesurés par la partie gauche de l'axe horizontal et ceux liés au second type par la partie droite –, alors on voit apparaître deux rectangles, l'un dans le quart nord-est du graphique, l'autre dans le quart sud-ouest (voir graphique 2). Le premier voit – à enjeux constants – sa surface se réduire quand on accentue les contrôles (d'identité, d'accès, etc ; et ce notamment

grâce aux TIC), et le second voit, dans le même temps, sa surface augmenter (pas forcément dans les mêmes proportions), puisque l'accentuation du contrôle social fait augmenter les possibilités de dérives dystopiques (voir graphique 3).

C'est à partir de ce schéma que l'on peut réfléchir, en choisissant des risques de nature différente (terrorisme, atteintes à la santé, atteintes aux personnes et aux biens, etc.), et en observant comment leur réduction, essentiellement à travers l'emploi croissant de l'informatique et de la vidéo, entraîne, plus ou moins, obligatoirement ou pas, une augmentation du risque *dystopique* (censure, restriction des déplacements, atteinte aux droits de la défense, etc.). La situation idéale étant bien sûr celle où la diminution du premier type de risque ne provoque aucune progression du second (la réduction du rectangle nord-est est sans effet sur la surface du rectangle sud-ouest). Mais, le plus souvent ce n'est pas le cas, et l'on se trouve devant un arbitrage entre risques de natures différentes, devant un choix de société où tenter de répondre à la « risquophobie » en matière civile, sociale et technologique c'est engendrer une perte non négligeable dans le domaines des libertés individuelles et collectives.

**Graphique 3 : diminution du risque « classique » et augmentation du risque dystopique**



## 2.2. L'élasticité « surveillance », heuristique des choix de sociétés

On peut construire une typologie des risques et des manières de les combattre qui les identifierait et les classerait en fonction de ce que les mesures prises pour les diminuer peuvent entraîner en matière de variation du risque dystopique. Les risques peuvent être caractérisés par ce que l'on peut appeler, par analogie avec ce dont parlent les économistes lorsqu'ils étudient la variation de la demande d'un bien en fonction de la variation du prix de ce bien (élasticité prix) ou du revenu des ménages (élasticité revenu), une élasticité « surveillance ». En prenant des mesures pour diminuer le risque lié à un événement (attentat, délinquance, etc.), on a tendance à faire progresser le risque dystopique (arrestations injustifiées, surveillance vidéo qui porte atteinte à la vie privée...); l'élasticité « contrainte » est donc essentiellement négative (l'importance des deux risques varie en sens contraire). On peut parler d'élasticité négative forte si le risque dystopique augmente plus que

proportionnellement à la réduction du risque visé, et d'élasticité négative faible dans le cas contraire, c'est-à-dire si la progression du risque dystopique est moins que proportionnelle. L'élasticité serait dite nulle si les mesures prises pour diminuer le risque n'ont aucun effet sur le risque dystopique : cela correspondrait à la situation idéale décrite plus haut, celle où l'avantage acquis en matière de sécurité ne se paye d'aucun désavantage en matière de liberté. Le cas de l'élasticité positive est quant à lui plus difficile à imaginer, on peut même le considérer comme un cas d'école : il correspondrait à une démarche qui diminuerait à la fois le risque de premier type (naturel, technologique, civil, etc.) et le risque dystopique. Les mesures prises produiraient à la fois de la sécurité et de la liberté. On voit assez mal dans quel cas concret on pourrait constater cette élasticité « surveillance » positive, qu'elle soit d'ailleurs forte ou faible.

Bien sûr, lorsque l'on parle d'élasticité, il faut l'envisager comme une image aux vertus heuristiques et classificatoires, et non comme le résultat d'un calcul mathématique, puisqu'il n'existe aucune unité commune permettant de quantifier les deux types de risques et de mesurer vraiment ce que l'on perd en liberté lorsque l'on gagne en sûreté. D'ailleurs, cette unité existerait-elle, que le problème ne serait pas résolu, puisque d'un individu à l'autre, pertes et gains seraient évaluées de manière différente, en fonction de la valeur de ce que chacun attribue au gain de sécurité et à la perte de liberté. Certains - les plus risquophobes - peuvent accepter très facilement des systèmes normatifs forts et des contrôles (d'identité, de déplacement, de vitesse...) fréquents si cela les garantit mieux contre certains dangers, mais d'autres peuvent faire le choix inverse, privilégiant l'autonomie à l'assurance. Cela dépend à la fois du contexte culturel [Douglas et Wildavski, 1984], de l'identité sociale [Peretti-Watel, 2000] et du vécu individuel.

Néanmoins, si l'on ne peut attribuer des valeurs cardinales à des risques, qu'ils soient de « premier type » ou « dystopiques », on peut tenter d'ordonner les politiques de lutte contre les premiers en fonction de l'effet plus ou moins marqué sur les seconds ; et c'est ce que cette notion d'élasticité « contraintes » permet.

### **3. Application à quelques cas concrets.**

#### **3.1. Guantánamo Bay ou la « présomption de culpabilité »**

La politique américaine de lutte contre le terrorisme qui a suivi l'attentat du 11 septembre 2001 sur le World Trade Center est une bonne illustration d'un arbitrage effectué par le pouvoir politique d'un pays entre diminution d'un risque de premier type et augmentation d'un risque de second type (ou dystopique). Et nombreux sont les observateurs enclins à considérer que les gains ne sont pas à la hauteur des inconvénients engendrés, c'est-à-dire à estimer que l'élasticité « contrainte » est fortement négative. En effet, le transfert, en janvier 2002, par les États-Unis de centaines de prisonniers de la « guerre contre le terrorisme » vers la base navale de Guantánamo Bay, sur l'île de Cuba, traduit une option forte en matière de gestion des risques : dans l'espoir de faire baisser le risque de terrorisme (essentiellement à travers sa composante aléa), on prend des mesures d'exception qui mettent entre parenthèses des principes élémentaires de respect de la personne. Les détenus ne bénéficient pas des garanties prévues par le droit international, et des cas de détention secrète et de disparitions forcées sont dénoncées par des organisations de droits de l'homme [Amnesty International, 2006]. Celles-ci parlent dans ces circonstances de « traitement discriminatoire », puisque les prisonniers de Guantánamo ne bénéficient pas de la présomption d'innocence – principe de base du système judiciaire de tout pays démocratique respectant l' *habeas corpus* – et ne bénéficieront pas des mêmes exigences que les citoyens américains en matière de règle de la preuve lors de leur procès. Et si le 29 juin 2006, la Cour

Suprême des États-Unis a dénoncé l'abus d'autorité dont a fait preuve le président George W. Bush lorsqu'il a avalisé ces procédures juridiques, qui sont contraires à la fois au droit américain et aux Conventions de Genève, en revanche, le 29 septembre 2006, le Congrès des États-Unis a donné raison au pouvoir exécutif en adoptant la Loi sur les commissions militaires, loi qui permet de détenir puis de juger les prisonniers étrangers de Guantánamo en faisant de nombreuses entorses au droit international.

### **3.2. Comment réduire le risque dystopique ?**

D'autres politiques publiques de réduction d'un risque peuvent au contraire être analysées en parlant d'élasticité négative faible, tendant même vers zéro pour les plus respectueuses des libertés individuelles. Par exemple, si on place des caméras dans un centre commercial, ou simplement dans la rue, on diminue le risque d'agression et de vol à la tire, mais on augmente par là même le risque dystopique d'utilisation à des fins non souhaitables et/ou immorales des images enregistrées. Néanmoins une conscience de cette dérive possible et un encadrement législatif strict aident à faire baisser l'élasticité « contrainte » (sans la rendre nulle pour autant). Tout le travail de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) est dirigé vers ce but.

De même, lorsque l'on place des radars, mobiles ou pas, pour lutter contre les dépassements de vitesse autorisée, dans le même mouvement on augmente la sécurité routière et on diminue la liberté des conducteurs ; pourtant, si l'on n'envoie pas la photographie du véhicule en excès chez le contrevenant, on élimine le risque (dystopique) de révéler une liaison extra-conjugale à un(e) conjoint(e) qui n'a rien demandé de tel.

## **Conclusion**

Pour terminer cette communication, on peut évoquer la controverse qui a agité le milieu des chercheurs à propos de l'éventuelle constitution de fichiers présentant l'origine ethnique des individus, et ce afin de mieux analyser l'intégration des immigrés et de leurs enfants et de mesurer la discrimination ethnique dont ils peuvent être victimes. Le débat, parfois houleux [Gauthier, 1998], constitue un bon exemple des différences de perception des risques « classiques » et dystopiques. Ceux qui, comme le démographe Hervé Le Bras, s'opposent farouchement à toute inscription de l'origine dans les fichiers peuvent être considérés comme ayant tendance à sous-estimer l'intérêt que présente ces données pour mieux comprendre et donc à terme diminuer le risque de discrimination que subissent immigrés et enfants d'immigrés, en revanche, ceux qui, comme Michèle Tribalat, sont pour cette inscription en sous-estiment les dangers et en surestiment les bénéfices [Rallu *et al.*]. Les premiers voient une élasticité « contrainte » forte, les seconds faible. Plus qu'un problème d'objectif, c'est une question de perception et de mesure, de non adéquation entre risque objectif et risque subjectif.

## **Bibliographie**

Amnesty International : *Rapport 2006*. Paris, 2006.

Beck, U. : *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, Flammarion, Paris, 2003.

Cabet, E. : *Voyage en Icarie*. Slatkine, collection Ressources, Paris-Genève, 1979 [1840-1842].

Castel, R. : *L'insécurité sociale : qu'est-ce qu'être protégé ?*. Le Seuil, Paris, 2003.

- CNIL : 26ème rapport d'activité 2005 de la Commission nationale de l'informatique et des libertés. La Documentation française Paris, 2006.
- Douglas, M., Wildavski, A. : *Risk and Culture, An Essay on the Selection of Technological and Environmental Dangers*, University of California Press, 1984.
- Dourens, C., Galland, J.-P., Vidal-Naquet, P.A. : *Introduction* (p.11-41) à l'ouvrage collectif *Conquête de la Sécurité, gestion des risques*, L'Harmattan, 1991.
- Gauthier, U. : Des dérapages racistes à l'Ined ? Le Nouvel Observateur n° 1776, du 19-25 novembre 1998, page 116.
- Girardin, E. de : *La Politique universelle*. La Librairie Nouvelle, Paris, 1854.
- Heller, M., Nekrich, A. : *L'utopie au pouvoir*. Calmann- Levy, Paris, 1985.
- Huxley A. : *Le meilleur des mondes*, Pocket, Paris, 2002 [1932].
- More, T. : *Utopia*. GF Flammarion, Paris, 1987 [1516].
- Orwel G. : *1984*, Paris, Folio – Gallimard, 1972.
- Peretti-Watel, P. : *Sociologie du risque*. Armand Colin, Paris, 2000.
- Rallu, J-L., Piché, V. et Simon, P. (2004) "Démographie et ethnicité : une relation ambiguë", in *Démographie : analyse et synthèse* (Vol. VI : Population et société), Caselli G., Vallin J. et Wunsch G. (Ed.), Paris, INED-PUF, p. 481-516.
- Rouvillois, F. : *L'utopie (textes choisis et présentés par...)*. « corpus » GF Flammarion, Paris, 1998.
- Zamiatine, I. : *Nous Autres*. L'imaginaire – Gallimard, Paris, 1979 [1920].